

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 30 septembre 2013, à 18h30, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme et Mario McDuff, ainsi que mesdames les conseillères Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Madame la conseillère Monique Savard et monsieur le conseiller Pierre Vermette.

Était également présent(e)s : La directrice générale, madame Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance, les membres absents ayant tous également avisé la directrice générale de leur absence et fait remettre au greffier, dûment rempli, le document : Renonciation à la signification par avis spécial – Avis de convocation – Séance extraordinaire du conseil municipal.

Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

242-09-13

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil.

Adoptée

243-09-13

Avis de motion - Règlement numéro 722-00-2013 modifiant le règlement numéro 661-11 concernant l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et ouvrages d'infrastructure, afin d'ajouter les travaux d'infrastructures omis sur des sections des rues Thomas et Ouellette

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 722-00-2013 modifiant le règlement numéro 661-11 concernant l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et ouvrages d'infrastructure, afin d'ajouter les travaux d'infrastructures omis sur des sections des rues Thomas et Ouellette.

Adoptée

Période de questions

Aucun citoyen ne s'est présenté à la séance. Il n'y a aucune question.

Levée de l'assemblée

Levée à 18h35

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal